

DÉPARTEMENT DE L'HERault

Frontignan la Peyrade

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1ère révision

Document graphique du règlement
(Plan de zonage général)

Echelle : 1/10000ème

Chargé d'étude :

ADELE ● SFI
URBANISME434 rue Etienne Lenoir
34200 Montpellier

Tél : 04.67.10.01.74

E-mail : adele@wanadoo.fr

avec le concours de :

SPI
GRAPHIC

Société de services

Plan de zonage

Tél : 04.67.10.04.63

Modèle : 05.99.04.58.30

Région : 04.67.10.04.74

Email : spigraphic@wanadoo.fr

Système de coordonnées :

RGF93 - Projection Lambert 93

Plan cadastral : zone

DSGP/P 2014/07 CO43

Droits de l'Estat réservés à

Ref : frontignanla-peyrade-109

10 septembre 2015

Préscription de la 1ère révision du PLU : DCM du 7 juillet 2011

Arrêt de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 juillet 2014

Approbation de la 1ère révision du PLU : DCM du 26 septembre 2018

Ref : frontignanla-peyrade-109

10 septembre 2018

Approbation de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 juillet 2017

Arrêt de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 juillet 2017

Approbation de la 1ère révision du PLU : DCM du 26 septembre 2018

SPI GRAPHIC déclare toute responsabilité en cas d'encodage, d'édition, de mises à jour. Les plans sont reproduits sous la forme d'encodage avec reproduction.

LEGENDE

1. Prescriptions édictées par le PLU

Limites de zone et de secteur

Espace Boisé Classé "significatif"

Espace Boisé Classé "non significatif"

Eléments de patrimoine et de paysage à protéger et à mettre en valeur ou à qualifier

Bâtiment présentant un intérêt architectural

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Arbre isolé à conserver

Alignement d'arbres à conserver

Emplacements réservés :

Ouvrage public, installation d'intérêt général (cf. liste en annexe du règlement écrit).

Emplacements réservés destinés à la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux (cf. liste en annexe du règlement écrit)

Autres prescriptions :

Périmètres faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteur en attente de projet

Zone non edificable

Emprise maximale constructible (ZAC des Piles)

Liniéaire commercial à préserver

Alignement à conserver

Implantation obligatoire des constructions à l'alignement

Recul des constructions obligatoire

Coupure d'urbanisation

Limite des espaces proches du rivage

2. Risques naturels et technologiques

Envirope des zones inondables du PPBS de la commune de Frontignan

(reportée de manière indicative sur les plans de zonage)

Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation

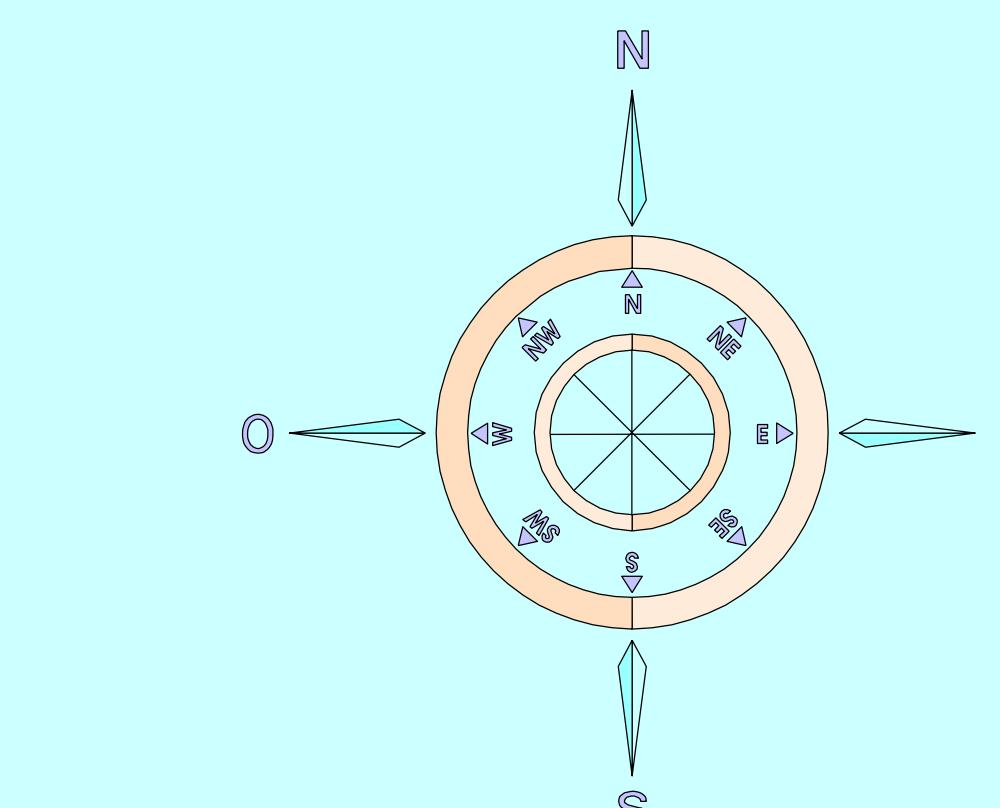

approuvé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2013 et à l'annexe 6.3

Zone de ruissellement pluvial : zone bleue

Envirope du PPBT du site de G.D.H (reportée de manière indicative sur les plans de zonage)

Se référer au Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2014

Voir détails en annexe 6.4



MEDITERRANEE